



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DE L'AISNE

Direction départementale  
des territoires

Service Environnement  
Unité Gestion des Installations Classées  
pour la Protection de l'Environnement, Déchets

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### Demande d'autorisation d'exploiter un parc de stockage de liquides inflammables à MAUREGNY EN HAYE

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté en date du 24 juillet 2013, une enquête publique qui sera ouverte du **lundi 16 septembre 2013 au vendredi 18 octobre 2013 inclus**, dans la commune de MAUREGNY-EN-HAYE sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc de stockage de liquides inflammables situé sur les parcelles cadastrales section C n° 2460, 2461 et 2462 sur le territoire de la commune de MAUREGNY-EN-HAYE, présentée par la société la Direction du Service National des Oléoducs Interalliés dont le siège social est situé à la Direction du Service National des Oléoducs Interalliés, Direction de l'Energie, Direction générale de l'énergie et du climat, Grande Arche Paroi Nord, 92055 LA DEFENSE CEDEX.

Le projet consiste notamment en l'exploitation d'un parc de stockage de liquides inflammables. Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers, l'avis émis par l'autorité environnementale ainsi que toute information relative à l'enquête publique sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Aisne ([www.aisne.pref.gouv.fr](http://www.aisne.pref.gouv.fr)).

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale susmentionnés, dans la mairie de MAUREGNY-EN-HAYE ou à la Direction départementale des territoires aux heures habituelles d'ouverture, et formuler éventuellement ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de MAUREGNY-EN-HAYE, siège de l'enquête. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Des informations peuvent être également demandés auprès de M. RAMANY, correspondant à la Direction du Service National des Oléoducs Interalliés, Direction de l'Energie, Direction générale de l'énergie et du climat, Grande Arche Paroi Nord, 92055 LA DEFENSE CEDEX.

M. Alain LOBGEAIS, ingénieur-chimiste, a été désigné comme commissaire enquêteur et M. Francis BLONDEAU, Directeur départemental de La Poste en retraite, a été désigné comme suppléant ; M. Alain LOBGEAIS siègera pour recevoir les observations du public aux dates, heures et lieux suivants :

JOURS	HEURES	MAIRIE
Lundi 16 septembre 2013	De 14H00 à 17H00	MAUREGNY-EN-HAYE
Jeudi 26 septembre 2013	De 9H00 à 12H00	MAUREGNY-EN-HAYE
Samedi 5 octobre 2013	De 9H00 à 12H00	MAUREGNY-EN-HAYE
Mercredi 9 octobre 2013	De 14H00 à 17H00	MAUREGNY-EN-HAYE
Vendredi 18 octobre 2013	De 14H00 à 17H00	MAUREGNY-EN-HAYE

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (50, boulevard de Lyon, 02011 LAON Cedex), à la mairie de MAUREGNY-EN-HAYE et sur le site Internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande susvisée, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus d'exploiter.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Responsable de l'Unité,

13 AOUT 2013